

FONDATION DU PATRIMOINE CULTUREL JUDEO-MAROCAIN

JUIFS DU MAROC OU EXTRATERRESTRES ?



Brochure réalisée après une enquête auprès de jeunes d'âge scolaire dont les réponses montraient à quel point des marocains pouvaient ignorer d'autres marocains...

JUIFS DU MAROC...

OU EXTRATERRESTRES ?

➤ *Marocains : qui sommes nous ?*

Le peuple marocain se compose de tous ceux qui aiment ce pays, y sont nés, ou descendent d'autres marocains (émigrés) et sont attachés à la civilisation marocaine. La constitution les reconnaît tous, quelle que soit leur résidence, leur religion ou leur(s) langue(s) comme citoyens égaux en droits et devoirs.



➤ *Sommes nous tous identiques ?*

Non : certains marocains parlent arabe, d'autres amazigh, (souvent les deux) beaucoup utilisent le français, l'espagnol. C'est le fruit de l'histoire du pays. Le plus grand nombre aujourd'hui a pour religion l'Islam. La minorité est juive. Au Maroc vivent aussi des chrétiens et autres, d'origine étrangère. La religion ne s'identifie pas nécessairement avec la nationalité. Diverses cultures et traditions cohabitent et réagissent entre-elles pour former la civilisation marocaine qui entretient des rapports étroits avec les civilisations arabe, amazigh, africaine, européenne, universelle.

Les lois et traditions marocaines reconnaissent la diversité linguistique, et religieuse. Le Maroc est le pays de *ta^c ayouch*, et c'est là une marque, supérieure, de civilisation.



➤ *Qui sont les juifs ?*

Les juifs sont tous ceux qui pratiquent le judaïsme à travers le monde et leurs descendants. On les appelle *yahoud*, ou *banu Israël* par référence à *Yahuda* et *Israël* soit les deux royaumes qui se partagèrent l'héritage des Rois David et Salomon (10^{ème} siècle av. J.C.).

Au cours de l'histoire antique, les royaumes juifs ont été conquis successivement par les empires assyrien, grec, romain.

Le temple de Jérusalem a été détruit par les romains en l'an 70 de l'ère chrétienne. Les juifs se sont dispersés, conservant leur identité religieuse. Leur religion a gagné en influence tout autour de la Méditerranée et a gagné des prosélytes.

➤ *Judaïsme et sionisme sont-ils synonymes ?*

Le judaïsme est la plus ancienne religion monothéiste, l'une des manières d'adorer le Dieu unique.

Le sionisme est une doctrine politique nationaliste qui veut réunir les juifs dans un seul Etat, Israël. Le sionisme est né en réaction à l'antisémitisme, attitude raciste née au Moyen Age chrétien et développée au 19^{ème} siècle en Europe par des mouvements politiques ultra nationalistes qui ont abouti, au XX^{ème} siècle au nazisme, à l'Hitlérisme, au massacre de plus de 5 millions de juifs.

L'attitude des juifs, envers le sionisme est variable. Il y a des juifs sionistes et des juifs non sionistes. De même il y a des groupes chrétiens aux Etats-Unis qui se proclament sionistes. Parmi les Israéliens il y a des opinions politiques et religieuses diverses, y compris au sujet du caractère, juif ou non, de l'Etat hébreu.

➤ *En quoi consiste la religion juive ?*

La croyance essentielle est « *Notre Dieu est un* ». Il est le créateur de l'Univers ; il est Infini et Eternel, juste et bon. Il s'est révélé aux prophètes Abraham, Ishaq, Yaaqob, Moshé (Moussa), Aharon, David (Daoud), Salomon (Suleiman) et à d'autres prophètes. Moussa a reçu la Thora, -la Loi des Juifs- sur le mont Sinaï et conduit les

12 tribus d'Israël en Terre promise. Ce parcours est commémoré par les fêtes annuelles de *Pessah* (sortie d'Égypte), *Chabou^c ot* (sept semaines après *Pessah* : don de la Thora) *Soukkot* (Fête des cabanes : traversée du Désert).

La Thora est la Loi sacrée des tribus d'Israël. L'essentiel en est formé par les dix commandements : *tu ne tueras point, tu ne voleras point*, etc¹. Elle a été complétée au fil des millénaires par d'autres textes et interprétations –parfois diverses, voire contrastées- qui forment le Talmud. L'un des grands talmudistes, Hillel, résumait ainsi la loi juive : « *Aime ton prochain comme toi même* »

Sur le plan des *ibadat* (pratiques religieuses) il convient de souligner l'obligation de la circoncision (au 8^{ème} jour de la naissance) pour les garçons et de nombreuses règles de *tahara*, (pureté) s'appliquant aux hommes et aux femmes, au premier rang desquelles des interdictions alimentaires frappant la viande de porc et d'autres animaux, et certaines parties des ruminants sacrifiés rituellement, selon de strictes règles, très contraignantes, (d'où la fonction *religieuse* de *sacrificateur*). L'ensemble des commandements et interdictions forment un corpus de 613 obligations, dont les plus notoires sont l'observance du repos hebdomadaire du *Shabbat*, les prières quotidiennes au nombre de trois faites individuellement ou collectivement², vers Jérusalem, la *qibla*, outre les bénédictions rituelles, (*berakhot*) la pureté du mariage, la charité, le pardon, etc. Ainsi le Grand Pardon (*kippour*) est-il un jeûne de 24 heures et demande du Pardon divin, en même temps que le pardon des offenses entre humains....

La croyance dans le Messie et la résurrection universelle implique le respect de règles précises pour l'enterrement des morts, (tombe profonde d'environ 2m, chaux vive, toilette des morts, linceul, cérémonies du deuil étalées sur une année).

A travers tous ces rites on relève une grande proximité avec l'Islam : Dieu unique, prophètes communs, circoncision, *qibla* et prière, nourriture *halal*, rites d'abattages, sacrifice rituel³, et bien d'autres...

Le christianisme, -au départ une variante du judaïsme-, s'en est écarté par l'adoration centrale de Jésus Christ, et aussi par la suppression de toutes les traditions

¹ Les dix commandements sont énoncés dans la Thora (Exode XX – Yitrô) : (I) « Je suis l'Éternel, ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Égypte, de l'esclavage. (II) Tu n'auras point d'autre dieu que moi. Tu ne te feras point d'idole, ni une image quelconque de ce qui est en haut dans le ciel, ou en bas sur la terre, ou dans les eaux au-dessous de la terre. Tu ne te prosterner point devant elles, tu ne les adoreras point (...) (III) « Tu n'évoqueras point le nom de l'Éternel ton Dieu à l'appui du mensonge (...) (IV) « Pense au jour du Sabbat pour le sanctifier. Durant six jours tu travailleras, et t'occuperas de toutes tes affaires ; mais le septième jour tu ne feras aucun travail, toi, ton fils ni ta fille, ton esclave homme ou femme, ton bétail, ni l'étranger qui est dans tes murs. Car en six jours l'Éternel a fait le ciel, la terre, la mer et tout ce qu'ils renferment, et il s'est reposé le septième jour, jour du Sabbat, et l'a sanctifié. (V) « Honore ton père et ta mère, afin que tes jours se prolongent (...). (VI) « Tu ne tueras pas » (VII) « Tu ne commettras pas d'adultère » (VIII) « Tu ne voleras pas » (IX) « Tu ne commettras pas de faux témoignage » (X) « Tu ne convoiteras pas la maison de ton prochain, ni sa femme, son esclave ni sa servante, son bœuf ni son âne, ni rien de ce qui lui appartient ».

² La prière collective nécessite un minimum de dix hommes et comporte certains textes supplémentaires.

³ La fête de *Kippour* ou *Grand Pardon* est précédée du sacrifice de volailles.

sémites de circoncision, pureté, cacher... Mais il reste attaché au livre saint des Juifs : *l'Ancien Testament*.

Inversement le judaïsme *aux couleurs du Maroc* a adopté des traditions locales communes aux juifs et musulmans, relatives au mariage (henné) aux fêtes de familles, au « mauvais œil » (*kef del khemsa*) au culte des saints, (*hilloula* = *mousssem*) et a même créé une fête, la *mimouna*, où les familles reçoivent leurs amis musulmans...

Soulignons enfin que *l'Islam, religion monothéiste reconnaît les autres religions monothéistes* leur antériorité et le droit de pratiquer de leurs fidèles, l'autonomie de gestion de leurs communautés, le droit de propriété pour leurs ressortissants. Cela n'existait pas chez les chrétiens du Moyen Age qui avaient développé des traditions anti-juives et anti-musulmanes se traduisant par de terribles massacres et expulsions (ex. l'Espagne a expulsé les juifs en 1492 et les musulmans au XVII^{ème} siècle).

L'Islam s'est montré plus tolérant. La pratique marocaine en est un témoignage. Mais *tolérance n'était pas égalité*. Celle-ci ne date que du XX^{ème} s., proclamée par Mohammed V, et par la Constitution marocaine.

➤ *Deux mille ans de vie juive au Maroc*

Les légendes et traditions locales parlent de juifs au Maroc bien avant l'arrivée des Romains. Mais les preuves concrètes, matérielles, dont disposent les historiens datent de la domination de Rome au Maroc (pierre tombale et objets de culte de Volubilis, listes de ressortissants romains aux noms significatifs...). Le nombre des juifs au Maroc est alors difficile à estimer, mais il est possible que des tribus berbères aient adopté le judaïsme à cette époque, comme c'était le cas dans l'Est de l'Afrique du Nord, avant l'Islam.

D'une façon générale, l'Islam a reconnu les *religions du livre* et leurs adeptes, chrétiens et juifs. Aussi les juifs ont-ils pu vivre en paix au Maroc dans le cadre du statut de *dhimma* : libre exercice du judaïsme ; garantie de la vie et des biens en échange du paiement de la *jizia* (impôt qui pouvait être lourd dans certaines circonstances) ; mais état d'infériorité juridique au niveau des droits civiques et dans les rapports avec la communauté majoritaire ; autonomie administrative *interne* de la communauté dans chaque ville, et judiciaire sous la direction des tribunaux rabbiniques compétents pour toutes affaires entre juifs.

Ce statut reconnaissait aux *Ahl Kitab* ou « gens du livre » une certaine autonomie interne, une possibilité de prospérer économiquement. Certaines dynasties (Mérinides, Saadiens, Alaouites) ont même permis, en fait, à certains juifs d'occuper des postes officiels dans l'appareil d'Etat.

Mais au 12^{ème} – 13^{ème} siècles, les Almohades, ont supprimé la *dhimma*, obligeant les juifs à s'islamiser ou s'expatrier. En fait, la solution choisie par la masse des juifs fut la (fausse) conversion de façade (*taqiya*). En fait cette fausse islamisation ne changeait pas le fond des âmes et les sultans almohades – à partir de Ya'qoub al Mansour- obligèrent ces « musulmans » douteux à porter un habit distinctif

disgracieux. Cette mesure revenait à reconnaître, *de facto*, la réalité du judaïsme...

Celui-ci fut autorisé, officiellement à nouveau avec les Mérinides ; mais une partie des juifs avaient opté définitivement pour l'Islam, à Fès et dans d'autres villes et régions.

A Fès, cette situation fut à l'origine de troubles et violences entre communautés (1272) et finalement les juifs en vinrent à s'installer dans un quartier de Fès-Jdid, ancien camp militaire édifié près du palais du sultan, sur un ancien marché au sel gemme : *Mellah* (dont l'autre partie continua à s'appeler *Mellah-el-Mselmin* -c.a.d. des musulmans- durant plusieurs siècles). Le terme de *Mellah* prit finalement le sens de « quartier juif séparé et autonome » lorsque d'autres villes en furent dotées : Marrakech au XVI^{ème} s., Meknès (par Moulay Ismaïl), Essaouira (XVIII^{ème} siècle), Rabat, Salé, Tétouan (1810), etc.

➤ *Culture marocaine et diversité*

Les juifs marocains ont donc une ancienneté globale au Maroc de vingt siècles, partageant avec les autres marocains les langues usuelles, une histoire, une économie et des traditions culturelles communes, tout en gardant une spécificité religieuse et culturelle –au sens large.

Leur apport a été considérable dans le domaine des métiers du commerce - international comme du petit colportage régional rural- de l'artisanat (des métaux précieux comme de la métallurgie, de l'habillement et des petits métiers du bois, du cuir, etc.), de la culture musicale –andalouse, ghernati, melhoun- ou littéraire. Les auteurs juifs⁴ ont produit des œuvres en hébreu mais aussi en langue arabe classique (jusqu'au 13^e-14^e s.) puis en arabe dialectal, jusque dans les années 1980.

Il importe cependant de signaler ici l'importance quantitative et qualitative de la production, manuscrite et imprimée, des rabbins et lettrés judéo-marocains en hébreu (juridique, poétique, théologique, etc.) ou en arabe marocain (traduction et commentaires biblique, histoire, morale, poésie, ...) et même quelques textes en tamazight comme des traductions de textes religieux. L'espagnol, ou plutôt sa variété locale (*hakitia*), a eu aussi son apport dans les communautés de Tétouan, Tanger, Azeila, Larache, El Qsar, Chaouen....

Finalement le français s'est progressivement implanté dans les grandes communautés par les réseaux scolaires de l'Alliance Israélite Universelle à partir de 1862.

La connaissance de cette langue a permis aux juifs scolarisés de participer, au XX^{ème} siècle, au développement de métiers tels que l'imprimerie, le commerce moderne, etc.

⁴ Yehuda Ibn Qoraich, vers l'an 900, écrit, en arabe classique, un ouvrage de comparatisme entre les langues ; Ibn Maimoun (Maimonide) compose ses ouvrages philosophiques en arabe ; etc.

➤ *La spécialisation professionnelle religieuse dans le Maroc ancien : rôle historique du Judaïsme*

Dans la société marocaine ancienne avant que le capitalisme colonial ne se développe sous le Protectorat, les campagnes avaient conservé leur organisation tribale ; les membres de la tribu s'adonnaient, le plus souvent, à la même activité professionnelle agricole ou pastorale laissant l'artisanat *rural* (forgerons, couturières, cordonniers) à de petites communautés juives.

Dans les villes et les ports on comptait jusqu'en 1947 un minimum de 10% de juifs (50% ou davantage à Essaouira, Sefrou, Debdou, ...). Ils occupaient certaines corporations artisanales (bijouterie, fabrications du *sqalli* ou fil d'or, frappe des monnaies, couture, ferblanterie, matelassiers, etc.) ou commerciales (représentants de maisons de commerces étrangères, change des monnaies et effets bancaires, colportage, etc.).

Ces spécialisations étaient le fait de vieilles traditions. Nombre de ces métiers, sont entrés en crise ou ont disparu au cours du Protectorat. C'était le cas du change des monnaies -sauf à Tanger- et de certains colportages.

La fabrication de fil d'or marocain a disparu dès que le Protectorat a autorisé l'importation du *sqalli* industriel (1936), plongeant dans la misère une bonne partie du Mellah de Fès... L'augmentation de la population au XXème siècle s'est accompagnée d'une augmentation du chômage. La ruine des vieux métiers n'était pas suffisamment compensée par l'apparition de nouvelles professions (employés de commerce, imprimeurs, etc.).

La fin des années 1940 était marquée par une régression continue des métiers traditionnels. Ce facteur sera déterminant dans la première émigration vers Israël, dans les années 1948-1956.

➤ *Les aléas d'un statut de seconde zone*

Dans l'ancien Maroc, au XIXème siècle, le juif n'était ni un « citoyen », ni un étranger, mais il appartenait à une catégorie spéciale, le « *dhimmi* », protégé qui payait un impôt spécifique, la *jizia*. Ce statut garantissait le statut personnel et les biens, la liberté religieuse. Mais les juifs n'étaient pas considérés comme égaux, sur le plan politique, des autres sujets du roi, lesquels pouvaient être normalement appelés à des postes administratifs ou politiques. Certes les sultans pouvaient faire appel à des juifs pour des fonctions étatiques (missions en Europe ou trésorerie). C'était exceptionnel et pouvait mal finir. Il faut cependant rappeler que Moulay Ismail, et Mohammed ben Abdallah, engagés dans une politique de développement économique, eurent des « vizirs » juifs (Maimaran, Hazzan Baqqa, et d'autres). Au XIXème siècle, l'archaïsme et l'arbitraire, en particulier dans le système judiciaire, et fiscal portaient aussi certains commerçants -*juifs, et musulmans*-, à rechercher les protections étrangères. (« *hmaya* »)

Le Protectorat français abolit la *jizia*, en même temps qu'il créait de nouvelles subordinations. Les juifs, jusqu'alors autonomes à l'intérieur de leurs mellahs, sous l'autorité du *cheikh* (juif) et du tribunal rabbinique, passaient sous l'autorité de l'administration coloniale, comme les musulmans. En même temps la « francisation » culturelle, initiée dans les écoles de l'Alliance Israélite Universelle, dès 1862, s'étendait largement, entrouvrant certaines professions modernes. Mais des métiers d'artisanat étaient brisés par la concurrence industrielle. Des emplois subalternes pouvaient être occupés dans l'administration ou l'économie moderne ; mais les métiers traditionnels, entraient en difficultés, voire disparaissaient. La crise économique des années 1930 fut durement ressentie. L'ample réseau des œuvres charitables, souvent admirables, ne pouvait compenser toutes les misères.

➤ *L'éveil politique des années 1930*

Le fait de ne plus être *dhimmi*, d'avoir accès à un enseignement de type européen, plus ouvert que l'ancienne école rabbinique, contribua, dans les années 1930, à un éveil politique important en milieu juif, en même temps que le mouvement national s'organisait en milieu musulman...

L'éveil politique des juifs se faisait sous le signe de questions de base : « *Quelle est notre nationalité ? Sommes nous marocains ? Ou seulement juifs ?* » « *Faut-il partir en Palestine ?* » Ceux qui le firent dans les années 1920 revenaient, déçus. Une autre question était posée : « *Serons nous français comme les juifs algériens ?* ».

Mais la France avec son service militaire, ses fonctionnaires racistes et ses mouvements fascistes, antisémites, n'était pas attirante. Pourtant la gauche française « Front Populaire » proposait un autre langage, anticolonialiste comme celui du mouvement national marocain.

La jeunesse juive urbaine, instruite, plus ou moins syndiquée et politisée, prenait fait et cause pour la gauche contre le fascisme, et, cherchait sa voie propre, elle s'initiait en tâtonnant à une chose nouvelle : le patriotisme politique marocain.

En cela elle était dans la même recherche que la majorité du peuple marocain face aux nouvelles réalités du Maroc.

Un fait allait pourtant créer de nouveau un hiatus entre juifs et musulmans : le régime de Vichy. Le résident général Noguès promulgua le « *Statut des juifs* », publié au Bulletin Officiel, qui énonçait une série de mesures racistes *contre les juifs et eux seuls* : métiers interdits, obligation de retourner au Mellah pour certains, interdiction de redoubler une classe au lycée... Ces mesures discriminatoires en annonçaient d'autres... Bientôt ce fut la « *déclaration de biens* »... On sait que celle-ci en Europe, annonçait la déportation et les chambres à gaz... Le débarquement allié du 8 Novembre 1942 changea, heureusement, le cours de l'histoire...

Entre temps les juifs s'étaient sentis assez seuls face à un grand danger. Mohamed V avait fait preuve de sollicitude, et les juifs lui en surent gré... Mais quels pouvoirs avait-il face au colonialisme, au fascisme français, et à son suzerain nazi ?

➤ *Identité : entre Nation et Religion*

Dans le vieux Maroc d'avant 1912, l'idée nationale restait très vague, confondue avec l'identité religieuse. Politiquement, la religion musulmane recouvrait l'identité marocaine tandis que le tribalisme restait vivace : il allait être l'ossature de la résistance armée jusque dans les années 1920-1930.

Les juifs faisaient-ils partie de la nation ? Oui, si l'on prenait l'histoire et la géographie pour base. Non, si l'on se référait seulement à la religion. Le Mouvement National (*Comité d'Action Marocaine*) premier parti patriotique marocain trancha dès sa création en 1934 et se prononça pour une nation marocaine pluriconfessionnelle, séparant ainsi nationalité et religion dans un projet de nation moderne. L'avant-garde de la jeunesse juive moderne des années trente était à la recherche de son avenir face à la réalité coloniale. Celle-ci se traduisait, bien sûr, dans la modernisation économique mais aussi par la crise catastrophique des années 1930 et par la destruction de pans entiers de l'artisanat.

Le mépris, voire la haine des juifs était aussi une attitude fréquente parmi les colonisateurs, et ce racisme se développait sous l'influence des mouvements français d'inspiration fasciste qui s'ajoutait au racisme inhérent à toute colonisation. Bientôt, avec la défaite de la France en 1940, le *pétainisme* allait « fleurir » au Maroc. Capitulant devant l'Allemagne hitlérienne il lançait immédiatement au Maroc le « *Statut des Juifs* », législation qui faisait des juifs des parias sans droits. En 1942, l'administration du Protectorat exigeait des juifs une *déclaration des biens*... On sait, depuis, que cette mesure préleva, en Europe, à la déportation dans les camps de concentration, dans les camps de la mort...

➤ *La politique et ses contraintes*

Désormais le judaïsme marocain allait se retrouver sous l'action du sionisme, qui présentait l'émigration en Israël comme la seule perspective du salut, et comme solution économique à la misère de la moitié la plus pauvre de 270000 juifs marocains... Entre 1948 et 1956, 90000 parmi eux émigrèrent...

Une autre perspective était la lutte patriotique pour l'Indépendance. Et, effectivement des étudiants, des syndicalistes, des enseignants juifs, une partie de ceux qui avaient fait leur éducation politique juste avant guerre se rangèrent aux côtés des partis patriotiques, Parti Communiste Marocain, Istiqlal, Parti Démocratique de l'Indépendance... Il faut dire que le conflit israélo-arabe au Moyen Orient avait des retombées négatives comme les émeutes anti-juives de 1948 à Oujda et Djerrada et leurs nombreuses victimes. Ces événements sanglants furent mis à profit par l'administration coloniale pour détruire les syndicats miniers, emprisonner leurs responsables...

Mais l'Indépendance apporta aux juifs la pleine citoyenneté, dès le premier discours de Mohamed V.

Jusqu'en 1956, les départs pour Israël ont concerné principalement les couches défavorisées, pauvres de toujours et aussi victimes directes ou indirectes des changements économiques induits par la colonisation. Certaines branches d'activités avaient pu prolonger leur activité tant que la guerre et le rationnement tarissaient les sources d'approvisionnement européennes en produits industriels. La paix revenue se traduisait pour eux par une crise sans issue, de même que la modernisation du commerce, des transports et des habitudes sociales rendaient caducs les circuits traditionnels du petit commerce et du colportage en tribu... L'administration coloniale laissait faire une activité sioniste qui la « débarrassait » d'une partie de la population juive, et qui créait une tension, feutrée et parfois violente, entre juifs et musulmans.

Mais la majorité de la population juive n'imaginait pas son avenir ailleurs que dans son pays, le Maroc. Nombreux étaient les syndicalistes juifs ; une avant-garde participait à l'action politique clandestine, de diverses manières ; en témoignent les cartes de résistants et distinctions méritées par un certain nombre de militants et résistants juifs marocains, dont certains connurent la prison (Joseph Lévy et d'autres, arrêtés à Casablanca, lors des manifestations de Décembre 1952) ou l'exil (G. Ayache, Abraham Serfaty).

➤ *L'indépendance : de l'enthousiasme à l'usure*

La période qui s'ouvre avec l'indépendance est marquée par un grand enthousiasme. Dès son premier discours, Mohammed V apporte la pleine citoyenneté aux juifs marocains ; le premier gouvernement du Maroc libre comprend un ministre juif, le Dr. Benzaken, tandis que de jeunes diplômés occupent de hauts postes dans les ministères et administrations. Cette période ouvrait des perspectives d'intégration heureuse de la minorité juive dans la nation. Mais des forces contraires agissaient aussi : l'émigration clandestine organisée en sous-main par l'Agence juive aboutit au naufrage du « Pisces » en 1961 ; la visite de Nasser s'accompagnait d'une répression policière douloureuse.

Dès 1961-1962, au début du règne de Hassan II, l'émigration reprit avec force. Les autorités marocaines avaient décidé d'autoriser l'Agence juive à organiser une émigration massive et légale, tandis que les Etats-Unis facilitaient une aide en blé pour combattre les effets de la sécheresse...

En 1967, il restait pourtant 70000 juifs, et les jeunes étudiants revenaient souvent s'installer dans leurs villes et communautés d'origine...

La « guerre des six jours » allait être la cause du départ de 40000 d'entre eux, cette guerre entre israéliens et arabes est en effet la première –et la seule– qui se soit traduite par des actions contre la communauté juive marocaine : boycott, campagne de presse, et même un assassinat. Au bout d'un mois et demi, cette tension se calmait, mais le mal était fait. Des personnes qui n'avaient jamais songé à s'expatrier le firent...

Désormais, et jusqu'en 1975, ce fut une « traversée du désert ». Les juifs

devenaient « *invisibles* », comme si l'on attendait l'extinction, lente de leur communauté... Le rabbinat n'était même pas représenté à la fête du Trône !

➤ *Un million de marocains de cœur...*

Mais, parmi les juifs, beaucoup ne se résignaient pas à cette situation, dans les partis et au-delà. La mobilisation pour la libération du Sahara allait montrer le sentiment profond de marocanité des juifs marocains, aussi bien au Maroc que dans l'émigration. Désormais les juifs allaient reprendre, concrètement, leur place de citoyens marocains, aussi bien dans la vie politique, aux élections, avec le pouvoir ou dans l'opposition, légale ou radicale... Et cela, malgré la diminution numérique de la communauté sur le sol national.

Aujourd'hui le nombre des marocains de confession juive est estimé à environ un *million dans le monde, dont une petite communauté, vivante et active, sur le sol national*. Mais, dans le monde entier, chacun se plaît à expliquer : « *nous juifs marocains n'avons jamais été expulsés de notre pays d'origine ; comme les quatre millions de marocains musulmans expatriés nous revenons, à notre guise, au Maroc où nous retrouvons notre communauté mère* ». C'est cela la « mondialisation ».

Et c'est vrai : en un demi siècle le Maroc est passé de huit à trente millions d'habitants. En même temps la *diaspora* marocaine a atteint cinq millions de membres, à travers le monde. Tous, musulmans ou juifs, restent d'une façon ou d'une autre *marocains*. Ils portent en eux une part de notre façon de vivre, et toujours, dans leur cœur un pays qui ne leur a laissé, finalement, qu'un souvenir positif et ému.

Simon LEVY

*Secrétaire Général de la
Fondation du Patrimoine
Culturel Judéo-Marocain*